

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1884-1885.

Crédits supplémentaires, régularisations et transferts aux Budgets
des exercices 1884 et 1885 (1).

AMÉNDEMENTS DU GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 18 juillet 1885.

*A Monsieur le Président de la section centrale chargée de l'examen
du projet de loi de crédits supplémentaires.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser une note émanant du Département des Affaires étrangères, par laquelle il est sollicité de la Législature un crédit supplémentaire de fr. 57,232 50 c^t au Budget de ce Département pour l'exercice 1884.

Cette demande constitue, au même titre que celle que je vous ai adressée sous la date du 17 de ce mois, n° 216, un amendement au projet de loi de crédits supplémentaires qui fait l'objet du document parlementaire n° 166.

Comme il se pourrait que la section centrale chargée de l'examen de ce projet de loi voulût, pour la facilité des travaux de la Chambre, le faire réimprimer en même temps que le tableau qui y est annexé, je crois bien faire, Monsieur le Président, en vous en adressant un exemplaire dûment modifié et tel qu'il doit être soumis aux délibérations de la Législature.

Il résulte de ces documents que le montant des crédits supplémentaires à demander s'élève à la somme totale de fr. 2,214,479 97 c^t, au lieu de fr. 2,152,847 17 c^t.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(1) Projet de loi, n° 166.

Rapport, n° 198.

Amendements du Gouvernement, n° 200.

NOTE

Le Département des Affaires étrangères sollicite un crédit supplémentaire de fr. 57,232 50 c^e à rattacher au Budget de 1884.

De cette somme, fr. 2,232 50 c^e qui formeront l'article 3^{bis} du Budget, sont destinés au paiement des frais occasionnés par l'établissement et l'entretien, pendant les années 1881 à 1884, des lignes téléphoniques à l'usage du Département.

Dans la pensée de l'Administration, les frais dont il s'agit devaient être prélevés sur le crédit affecté aux bâtiments civils. A la suite d'un examen, dont le résultat n'a été connu que tardivement, il a été constaté que ces dépenses incombaient au Budget des Affaires étrangères, mais à ce moment les Budgets de 1881 et 1882 étaient clos et les allocations votées pour les exercices 1883 et 1884 étaient absorbées par les autres besoins du service.

Une somme de 55,000 francs est demandée pour faire face à l'insuffisance du crédit porté à l'article 27, chapitre IV, du Budget (Frais de voyage).

Dès le commencement de 1884, une notable partie de ce crédit a dû être consacrée aux frais de déplacement nécessités par un mouvement important dans le corps diplomatique et dans le corps consulaire, mouvement qui avait été arrêté dès la fin de 1883.

Le décès de deux agents, qui étaient placés dans des postes très éloignés et dont les familles ont dû recevoir le remboursement des frais de leur retour en Belgique, a surtout contribué à rendre insuffisante l'allocation budgétaire.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

I. — CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES.

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert aux Ministres, pour être rattachés au Budget de l'exercice 1884, des crédits supplémentaires montant à la somme de deux millions deux cent quatorze mille quatre cent soixante-dix-neuf francs quatre-vingt-dix-sept centimes (fr. 2,214,479-97) pour le paiement de créances se rapportant à des exercices périmés de 1880 et antérieurs et aux exercices clos de 1881, 1882 et 1883, ainsi que pour couvrir des dépenses de l'exercice 1884.

Ces crédits sont répartis, conformément au tableau annexé à la présente loi, par Ministère et par service, de la manière suivante :

Ministère de la Justice fr.	126,866 70
Id. des Affaires Étrangères	57,232 50
Id. de l'Intérieur et de l'Instruc- tion publique	519,316 64
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	129,424 32
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,327,007 80
Ministère des Finances	54,418 46
Non-Valeurs et Remboursements	213 55
TOTAL fr.	2,214,479 97

ART. 2.

Les crédits supplémentaires ci-dessus seront couverts au moyen des ressources ordinaires du Trésor.

II. — RÉGULARISATIONS.

ART. 3.

Le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est autorisé à régulariser sur le tableau VIII du Budget général de l'exercice 1884, par voie de décisions, des dépenses arriérées s'élevant ensemble à fr. 1,351 58 et à les imputer sur les articles ci-après :

Art. 7. — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés fr.	719 39
Art. 21. — Entretien, réparation et renouvellement du matériel	511 76
Art. 31. — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	120 43
	<hr/>
TOTAL. . . . fr.	<u>1,351 58</u>

III. — TRANSFERTS.

ART. 4.

Sont autorisés les transferts indiqués ci-après :

1° De l'article 35 à l'article 30 et de l'article 52 à l'article 51 du tableau VI (Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique) du Budget général de l'exercice 1884, respectivement une somme de quinze cents francs (fr. 1,500) et une somme de quatorze mille six cent vingt francs soixante-cinq centimes (fr. 14,620 65); 2° de l'article 25 à l'article 32 du tableau IX (Ministère de la Guerre) du Budget général de 1884, une somme de quatre cent soixante francs (fr. 460).

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

I. — CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE.

ART. 5.

Il est ouvert au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique un crédit de seize mille cent francs (fr. 16,100) destiné à pourvoir à l'exécution de travaux au Tir national.

Ce crédit sera rattaché à l'article 31 du Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique de l'exercice 1885.

II. — TRANSFERT.

ART. 6.

Est autorisé le transfert d'une somme de quatre mille francs (fr. 4,000) de l'article 16 à l'article 13 du Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique de l'exercice 1885.

ART. 7.

La présente loi sera exécutoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 17 juin 1885.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

Tableau, par Ministère et par service, des crédits supplémentaires au Budget de l'exercice 1884, pour le paiement de créances se rapportant à des exercices périmés (1880 et antérieurs) et à des exercices clos (1881, 1882 et 1883), ainsi que pour couvrir des dépenses de l'exercice 1884.

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.				MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses		TOTAL par ARTICLE.
CHAPITRES		ARTICLES			des exercices 1883 et antérieurs.	de l'exercice 1884.	
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.				
Ministère de la Justice.							
II.	"	7	"	Cour de cassation. — Matériel	"	1,866 70	1,866 70
Id.	"	8	"	Cour d'appel. — Personnel	"	14,502 72	14,502 72
IX.	"	40	"	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concer- nant les établissements de bienfaisance et frais divers.	"	5,914 10	5,914 10
X.	"	44	"	Gratifications aux détenus	"	900 "	900 "
Id.	"	46	"	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	"	2,200 "	2,200 "
"	XIII.	"	58	Frais de justice de 1870 à 1883.	22,000 "	"	22,000 "
"	Id.	"	59	Clergé supérieur. — Traitement.	5,030 "	"	5,030 "
"	Id.	"	60	Frais d'entretien et de transport d'indigents de 1883 et années antérieures, frappés même de prescription.	20,000 "	"	20,000 "
"	Id.	"	61	Frais d'entretien des détenus en 1883	49,927 73	"	49,927 73
"	Id.	"	62	Dépenses diverses de toute nature appartenant à des exercices clos.	4,505 45	"	4,505 45
TOTAL pour le Ministère de la Justice. .					101,483 18	25,583 52	126,866 70
Ministère des Affaires Étrangères.							
I.	"	"	56 ^b	Établissement et entretien des lignes téléphoniques à l'usage du Département (exercices 1881-1884).	"	2,232 50	2,232 50
IV.	"	27	"	Frais de voyage des agents du service extérieur, etc.	"	55,000 "	55,000 "
TOTAL pour le Ministère des Affaires Étr.					"	57,232 50	57,232 50
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.							
I.	"	2	"	Personnel de l'administration centrale	"	7,500 "	7,500 "
Id.	"	3	"	Matériel de l'administration centrale	"	17,000 "	17,000 "
Id.	"	8	"	Premier terme des pensions à accorder éventuel- lement.	"	4,400 "	4,400 "
Id.	"	10	"	Pensions concédées en vertu des art. 7 et 8 de la loi du 16 mai 1876 à des professeurs et institu- teurs communaux depuis le 1 ^{er} janvier 1877 et restant encore à servir au 1 ^{er} janvier 1884. Pensions accordées en 1884 en vertu des dispo- sitions de ladite loi et prorata des premiers termes restant à liquider pour les années anté- rieures	"	472,000 "	472,000 "
III.	"	21	"	Matériel des administrations provinciales	"	11,560 78	11,560 78
Id.	"	23	"	Placement, entretien et amélioration des bornes- frontières du Royaume (Exercices clos).	525 "	"	525 "
Id.	"	24	"	Revision des listes électorales en 1883	1,000 "	"	1,000 "
À REPORTER. . . . fr.					1,525 "	512,460 78	513,785 78

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.				MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses		TOTAL
CHAPITRES		ARTICLES			des exercices 1883 et antérieurs.	de l'exercice 1884.	par ARTICLE.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.				
				REPORT. . . .fr.	1,325 .	512,400 78	513,785 78
	XVI.		72	Tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux (Exercice 1883, clos)	4,700 86	.	4,700 86
	Id.		73	Frais de rédaction du 10 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen (Exercice 1883, clos).	770 .	.	770 .
				TOTAL pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	6,855 86	512,400 78	519,316 64
				Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie, etc.			
VIII.	.	65	.	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'Etat; travaux d'amélioration, etc.; achat de meubles; loyers, impositions, etc.	3,700 .	3,700 .
	XIV.		117	§ 1 ^{er} . Administration centrale — Honoraires des avocats (Exercices clos).	1,975 .	.	1,975 .
	Id.		118	§ 2. Lettres et sciences. — Contributions foncières afférentes aux maisons louées pour le service de la Carte géologique et du Musée royal d'histoire naturelle (Exercice 1883, clos).	386 70	.	386 70
	Id.		119	§ 3. Ponts et chaussées. — Routes. — Travaux d'amélioration. Cession de terrains (Exercices périmés).	1,514 10	.	1,514 10
	Id.		120	Bâtiments civils. — Contributions foncières et autres impositions sur le revenu cadastral. (Exercices clos).	3,675 .	.	3,675 .
	Id.		121	Service des canaux et rivières. — Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières (Exercices clos)	3,814 84	.	3,814 84
	Id.		122	Travaux d'amélioration des canaux et rivières. — Canal de raccordement à Gand (Exercice 1883, clos)	2,600 .	.	2,600 .
	Id.		125	Port de Blankenberghe (exercice 1883, clos)	6,109 .	.	6,109 .
	Id.		124	Côte de Blankenberghe (idem)	101,700 .	.	101,700 .
	Id.		125	Sambre canalisée (idem)	112 71	.	112 71
	Id.		126	Canal de Charleroi à Bruxelles (exerc. 1882, clos).	125 50	.	125 50
	Id.		127	Travaux d'entretien des ports et côtes, phares et fanaux. — Port et phare d'Ostende (exercice 1883, clos).	938 56	.	938 56
	Id.		128	Frais d'études et d'adjudications (exercices clos).	514 23	.	514 23
	Id.		129	Dépenses imprévues (exercice 1883, clos)	258 88	.	258 88
				TOTAL pour le Ministère de l'Agriculture, etc.	125,724 32	3,700 .	129,424 32
				Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
L		4		Administration centrale. — Traitements et salaires des huissiers, gens de service, etc.	100 .	100 .
III.		33		Postes. — Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes	20,000 .	20,000 .
				A REPORTER. . . .fr.	.	20,100 .	20,100 .

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.				MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses		TOTAL par ARTICLE
CHAPITRES		ARTICLES			des exercices 1885 et antérieurs.	de l'exercice 1884	
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.				
				REPORT. . . fr.	"	20,100	20,100
III.	"	41	"	Télégraphes. — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	"	30,000	50,000
Id.	"	42	"	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	"	17,600	17,600
IX.	"	54	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . .	"	211,825 37	211,825 37
"	X.	"	55	Chemins de fer. Transports; camionnages (Exercices périmés et clos).	44,285 68	"	44,285 68
"	Id.	"	56	Chemins de fer. Transports; pertes et avaries (Exercice 1880, périmé)	1,381 26	"	1,381 26
"	Id.	"	57	Comité du contentieux (Exercice 1883, clos). . .	800	"	800
"	Id.	"	58	Pensions. — 1 ^{re} terme (Exercice 1883, clos). . .	105 67	"	105 67
"	Id.	"	59	Dépenses imprévues (Exercices clos)	911 82	"	911 82
"	Id.	"	60	Remboursement à la C ^{ie} de Braine-le-Comte à Gand de la moitié des taxes afférentes aux transports faits ou qui auraient dû être faits en service sur cette ligne de 1867 à 1884	"	1,000,000	1,000,000
				TOTAL pour le Ministère des Chemins de fer, etc.	47,482 43	1,270,525 37	1,327,007 80
				Ministère des Finances.			
I.	"	5	"	Frais de procédure (Exercice clos)	5,829 96	"	5,829 96
Id.	"	6	"	Matériel	"	5,500	5,500
III.	"	15	"	Service des douanes et de la recherche maritime .	"	42,000	42,000
IV.	"	28	"	Matériel (Exercice clos)	267 30	"	267 30
Id.	"	29	"	Dépenses du domaine (Exercices périmés et clos).	831 20	"	831 20
				TOTAL pour le Ministère des Finances . . .	6,918 46	47,500	54,418 46
				Non-Valeurs et Remboursements.			
II.	"	7	"	Enregistrement. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers (Exercices clos)	213 55	"	213 55
				TOTAL pour le service des Non-Valeurs et Remboursements	213 55	"	213 55
				TOTAL pour le Ministère des Finances	6,918 46	47,500	54,418 46
				Id. id. des Chemins de fer, etc.	47,482 43	1,270,525 37	1,327,007 80
				Id. id. de l'Agriculture, etc.	125,724 32	5,700	129,424 32
				Id. id. de l'Intérieur, etc.	6,855 86	512,460 78	519,316 64
				Id. id. des Affaires Étrangères	"	57,232 50	57,232 50
				Id. id. de la Justice	101,483 18	25,385 52	126,868 70
				ENSEMBLE. . . fr.	288,677 80	1,925,802 17	2,214,479 97